

REPUBLIQUE FRANCAISE

FINISTERE

MAIRIE DE GOURLIZON

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 29 mars 2023

Nombre de membres		l'an deux mille vingt et trois, le vingt-neuf mars
En exercice	13	à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
Présents	10	régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Votants	10	par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
		présidence de Madame Emmanuelle RASSENEUR, Maire.

Date de la convocation

22 mars 2023

Etaient présents : Emmanuelle RASSENEUR – Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Joël MONOT – Carole PIGEYRE – Nathalie LAPART

Etaient absents : Geoffrey COLIN - Moktar BENHADJ – Loïc FLOCHLAY

Gwénaëlle JAOUEN a été élue secrétaire de séance.

2022-03-01 : COMPTE DE GESTION 2022

Exposé :

Chaque année le trésorier établit un compte de gestion par budget. Ce document retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est alors demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion du receveur municipal pour l'année écoulée.

Proposition :

Considérant la concordance des écritures entre le compte de gestion dressé par le trésorier et celles du compte administratif de la commune ;

Considérant que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

Décision :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

La secrétaire de séance



Gwenaëlle JAOUEN

La maire



Emmanuelle RASSENEUR.

